



FICHE ACTION

4.2.1

DÉVELOPPER L'INNOVATION ET L'EXPÉRIMENTATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en favorisant l'innovation et en fédérant les acteurs du Territoire
- **Objectif opérationnel :** 4.2 Promouvoir et soutenir les initiatives en faveur de l'innovation et de la transition
- **Objectifs transversaux :** 4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ☐ Qualité de l'air
- ☐ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3-9-11-12
 SRCAE :
 ECO 1.1, ECO 1.2, ECO 1.3
 PCAEM :
 AT1, AT2, AT3
En lien avec l'action :
 1.4.2, 1.5.1, 2.4.1, 3.2.1, 3.4.2, 3.5.1, 3.5.3

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction du Développement Économique et de l'Emploi



PARTENAIRES :

Communes, associations locales et régionales, clubs d'entreprises, Cluster EMS, CCI, services de l'état, BPI, AESN, ADEME, Métropole du Grand Paris



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement,
 Direction de l'Urbanisme,
 Cellule Communication, Mission Développement Durable

Contexte - Enjeux

Les problématiques récentes, résultantes en particulier du changement climatique, mais également de la densification urbaine et de la réduction de la biodiversité et d'une prise de conscience des effets de la pollution urbaine, nécessitent de trouver :

- De nouvelles approches de la ville et de ses aménagements,
- Des innovations améliorant la qualité des services publics et notre environnement, apportant des solutions de résilience aux effets des changements climatiques.

Les solutions innovantes répondant à ces problèmes complexes et aux besoins des habitants devront être simples, durables et acceptées par une majorité des habitants, par les différentes parties prenantes privées et publiques.

Pour PEMB, les développements des solutions passeront par des phases d'accompagnement de projets collaboratifs et d'expérimentations in situ, dans le cadre de projets d'aménagements nouveaux ou de requalification urbaine, en soutien de nouveaux services publics.

Modalités de mise en œuvre :**1. CRÉATION D'UN LABEL ENTREPRISES INNOVANTES ET DURABLES :**

- Définir le nom du label
- Définition des critères du label avec les entreprises et les partenaires, son organisation et la rédaction d'une charte. Un des critères sera le nombre et la qualité des innovations développées en lien avec l'écologie.
- Définir des actions de communication du label et de valorisation des entreprises lauréates

2. CRÉATION D'UN RÉSEAU DE TIERS-LIEUX COOPÉRATIFS POUR FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS LOCALES ET DE START-UP :

- Pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprise et tiers lieux dédiés aux éco-activités et au DD sur le territoire : Pépinière de Saint Mandé, Pôle environnemental sur l'ancienne usine des eaux de Saint Maur, ...

2. EXPÉRIMENTER ET SOUTENIR LES INITIATIVES INNOVANTES SUR LE TERRITOIRE :

- Identifier et valoriser les entreprises ou autres acteurs de l'innovation et de la recherche proposant des solutions innovantes en lien avec les thématiques et axes stratégiques du PCAET
- Appels à projets ou défis en lien avec les thématiques du PCAET et les besoins du territoire, identifier les communes ou d'autres acteurs locaux ouverts à l'accueil d'expérimentation de nouvelles solutions, voire à contribuer au développement de ces solutions (approche par le besoin)

Résultats attendus :

- Augmentation des tiers lieux sur le territoire
- Conduite d'expérimentations de solutions innovantes sur le Territoire

**Indicateurs :**

Par nombre entreprises labellisées

Par nombre de tiers lieux créés sur le territoire

Par nombre d'expérimentations mises en place sur le territoire

**Calendrier**

2019-
2025

À DEFINIR